



Bruxelles, le 13 décembre 2021

AVIS PARENTS - ELEVES 2021-2022: n° 8 **Remise de bulletins et réunions de parents TEAMS**

Chers parents, Chers élèves,

Voici les informations relatives à l'organisation de la fin de ce premier trimestre 2021-2022.

Distribution des bulletins

le jeudi 23 décembre les bulletins seront remis par les titulaires aux élèves de 9h à 12h

RAPPEL EXAMENS

1. Entrées et sorties durant les examens

Les élèves doivent se présenter à l'école 5 minutes avant l'heure prévue pour chaque examen.

Ils sont licenciés dès qu'ils ont fini leur examen SAUF pour les examens de 50 minutes.

Les élèves doivent rentrer chez eux dès la fin de leur examen et ne peuvent s'attarder aux abords de l'école.

Sauf s'ils participent au blocus encadré.

2. Retards durant les examens

L'élève qui arrive en retard à un examen monte directement dans le local prévu et se signale au professeur.e.

Il ne sera accordé aux retardataires aucun temps supplémentaire pour résoudre les questions d'examen.

Les retards de plus de 50 minutes seront considérés comme une absence. L'élève ne pourra donc pas présenter son examen.

3. Absences durant les examens

CAS PARTICULIERS COVID

Le temps d'attente pour recevoir un certificat de quarantaine ou un code pour se faire tester est long. Nous tenons compte de cette situation, soyez rassuré.e.s. Communiquez-nous au plus vite dès que vous avez les informations.

Hors cas covid

Conformément au Règlement des Etudes (Ville de BXL), toute absence à un examen doit être couverte par un CERTIFICAT MEDICAL original, remis en mains propres à la direction dans les 24 heures. Une absence le dernier jour d'examen doit être justifiée de la même manière le jour même à 16 heures au plus tard.

Dans tous les cas, les parents sont tenus d'avertir la direction de l'absence de leur enfant avant l'examen, le matin même, par téléphone (02 274 05 90).

Les élèves majeurs procéderont de la même manière.

Attention ! Une absence non motivée dans les formes et dans les délais entraîne un zéro à l'examen. (hors cas covid-quarantaine). Aucun examen ne peut être passé à un autre moment que celui qui est prévu à l'horaire.

4. Fraude à un examen

Toute fraude ou tentative de fraude sera sanctionnée par l'annulation totale ou partielle de l'examen.

Toute attitude équivoque sera relatée dans un rapport disciplinaire remis à la direction qui décidera de la sanction.

5. Visite des parents virtuelles

- Le jeudi 23 décembre 2021 de 16 heures à 18 heures 00.
- Le vendredi 24 décembre 2021 de 10 heures à 12 heures 00.

Cette année, la visite des parents n'est malheureusement pas possible. Nous vous proposons néanmoins une rencontre via le Teams de votre enfant.

Veillez-vous inscrire sur le document forms ci-dessous :

Lien vers le formulaire de prise de rdv parents :

[ARBA - Inscription à la réunion des parents décembre 2021 \(Modifier\) Microsoft Forms \(office.com\)](#)

CAS PARTICULIERS COVID/Examens

Classe fermée : L'examen sera reporté en janvier sous une forme allégée/bilan qui reste à définir. Des informations suivront sur ce point précis.

Elèves positif covid ou en quarantaine durant les examens : Pour la note de l'examen, l'élève aura un CM (certificat médical). L'élève ne repasse pas son examen. La note d'examen de juin sera doublé. Le conseil de classe tiendra compte de cette situation en délibération à la fin d'année.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (02/ 274 05 90)

Je vous prie d'agréer chers parents, l'assurance de mes sentiments distingués.

Berriche N.
Directrice